

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 3 mars 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-756

Règlement numéro 2025-756 modifiant le règlement 2019-677 concernant la rémunération des élus municipaux

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2025-756 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 5^e jour de mars 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Émilie Guillemette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2025-756 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la municipalité, le 5^e jour de mars 2025 entre 8h30 et 16 h 30.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour de mars 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Émilie Guillemette